

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I. QUI DOIT RÉPONDRE DES ACTES ILLICITES SUR LE WEB ?.....	5
A. Les actes à caractère illicite	6
1. La diffamation et les atteintes à la réputation	7
2. Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.....	11
a. Le plagiat et les atteintes au droit d’auteur... ..	11
b. Le cybersquat.....	14
c. L’utilisation détournée de la marque d’un compétiteur	19
3. Le vol d’identité	24
4. Les atteintes au droit à l’image.....	26
5. L’atteinte à la sécurité de l’information confi- dentielle et des renseignements personnels	28
B. Les rôles et responsabilités des intervenants	33
1. Les hébergeurs de contenu	34
2. Les moteurs de recherche	38

3. Les transmetteurs	39
a. Les services de messagerie	39
b. Les fournisseurs de services Internet	41
4. Les employeurs	42
5. Les unités d'enregistrement de noms de domaine	44
CHAPITRE II. COMMENT OBTENIR LA PREUVE DES ACTES ILLICITES SUR LE WEB ?	
A. La recherche et la conservation de la preuve	50
1. La recherche de la preuve	51
a. Les informations de contenu	52
b. Les informations techniques	58
2. La conservation de la preuve	69
a. La conservation de la preuve par la partie ou son conseiller juridique	70
b. Le recours à la preuve conservée par des tiers	74
B. La procédure juridique	77
1. La demande de retrait	78
2. La lettre de préservation	80
3. La mise en demeure	82

TABLE DES MATIÈRES

4. Les ordonnances judiciaires	85
a. L'ordonnance visant la conservation d'une preuve détenue par un intervenant	86
b. L'ordonnance visant l'obtention de rensei- gnements détenus par un intervenant	90
c. L'ordonnance visant la « saisie » d'une preuve détenue par un intervenant	96
d. Toute autre ordonnance ayant pour objectif d'identifier un intervenant	99
CONCLUSION	101
BIBLIOGRAPHIE	103
TABLE DE LA LÉGISLATION	113
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	119
INDEX ANALYTIQUE	131